

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENCIN
SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2020**

L'an deux mil vingt le dix-sept du mois de Février, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISSET.

Séance ouverte à 19h30

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	12/02/2020
Présents :	14	Date d'affichage :	12/02/2020
Votants :	15	Date de publication	18/02/2020

Présents : M Robert PARISSET – M Bernard JULLIEN – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christian TERSIGNI – M Pierre SERTIER – Mme Annie-France ATTARD – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Georges BERNARD – M Michel LAURENT – Mme Vanessa DEVAUX – Mme Katia GOMES – M Christophe SOULIER – Mme Andrée VACHER

Absents : Mme Audrey JULLIEN – Mme Félicie CLAUDIN – m Martial AUJOLAS (excusé) – Mme Véronique CONTY – M Patrick FARAULT – M Jean FOULIER donne procuration à M Georges BERNARD – M Philippe PORTAL – Mme Maryline REVOLAT – M François ARPAIA

M Georges BERNARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 16 Décembre 2019.

M le Maire rend compte de la décision n°2019-015 du 19 décembre 2019 par laquelle il a été décidé de signer l'avenant 1 par lequel la Commune actait la modification des coordonnées bancaires de l'entreprise GUILLAUD TP dans le cadre de l'exécution du marché de mise en séparatif du réseau d'assainissement Chemin des Guyottes.

Arrivée de Mme Audrey JULLIEN à 19h35. Elle prend part au vote sur la délibération n°2020-002.

N° 02	<u>Délibération n° 2020-002</u>	Participation aux frais de fonctionnement du CMS de Bourgoin-Jallieu Signature de l'avenant 7
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire explique qu'une convention a été signée en 2012 afin de fixer les modalités de participation de la Commune de Valencin aux charges de fonctionnement du centre médico scolaire de Bourgoin-Jallieu.

Cette convention prévoit que le montant de la participation pourra être revu par avenant en fonction du nombre d'élèves Valencinois inscrits au centre médico-scolaire et l'évaluation des charges sur la base de l'exercice réalisé.

Pour l'année 2018, les charges de fonctionnement se sont élevées à la somme de 10 391.66 € et le nombre d'élèves inscrits à 17 677.

Ainsi le coût par élève est arrêté à 0,59 € soit pour les 315 élèves de Valencin, la Commune de Valencin doit s'acquitter de la somme de 185.85 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 à la Convention relative à la participation financière de la Commune de Valencin aux frais de fonctionnement du CMS de Bourgoin-Jallieu.

Questions diverses

Affaires scolaires

Audrey JULLIEN fait part de son mécontentement face à l'absence de représentants de la Municipalité aux différents conseils d'école de l'élémentaire.

Elle indique également qu'elle a été relancée pour de nombreuses demandes de l'école élémentaire restées sans suite (ventilateurs, chaises.....)

Station d'épuration

Mme Vanessa DEVAUX demande l'état d'avancement du dossier de construction de la nouvelle station d'épuration

Monsieur le Maire indique que le dossier n'a pas évolué depuis sa dernière demande.

Arrivée de Mme Félicie CLAUDIN à 19h41

Périscolaire

Mme DEVAUX demande également où en est l'achat des patères à rajouter dans le nouveau bâtiment du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire.

Le modèle proposé n'était pas satisfaisant d'où le retard pris dans la commande des patères supplémentaires.

M SERTIER tient à remercier l'ensemble de l'équipe de lui avoir fait confiance pour occuper les fonctions d'adjoint à l'urbanisme.

Eglise

M Georges BERNARD demande où en est la réparation des horloges de l'Eglise.

M TERSIGNI indique qu'un devis a été signé et une commande est en cours.

Salles Communales

M CIANFARANI demande que les salles communales soient prêtées gratuitement pour les réunions politiques pour l'ensemble des candidats.

Il ajoute que des réunions politiques ont déjà eu lieu dans les salles communales, pour des candidats à d'autres mandats locaux. Les salles avaient toujours été prêtées gratuitement.

M le Maire indique qu'il a décidé que les salles seraient louées aux conditions fixées en conseil municipal pour les élections municipales.

M CIANFARANI remercie par ailleurs l'ensemble des conseillers pour les 6 années passées au Conseil Municipal. Il déplore que les relations se soient détériorées ces derniers mois.

M SOULIER revient sur le sujet de la location des salles communales pour des réunions politiques. Il précise que sur l'ensemble du territoire de la CCCND, la Commune de Valencin est la seule Commune qui ne pratique pas la gratuité pour les réunions publiques des candidats. Il déplore que Valencin soit une nouvelle fois une exception.

Séance levée à 19h46

Le Maire

Robert PARISET